

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 18 Décembre 2019 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée :** 11/12/2019

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Daniel Cottin, Marie-Thérèse Panhéleux, Ronan Maray, Prosper Amossé, Jeannick Boyère, Véronique Parois, Philippe Mahé, Dominique Léon, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Stéphanie Cornet, Jérôme Ricordel, Sylvie Ollivier, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Véronique Parois

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2019 :**

*Vote à l'unanimité.*

**2- Tarifs communaux 2020 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 conformément au document annexé à la présente délibération, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et M. le Receveur municipal.

*Vote à l'unanimité*

**3- Demande de subvention DETR 2020:**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le projet « Programme d'accessibilité Salle des Sports – Elévateur PMR » pour un montant de 32 198.79 € HT, de solliciter la subvention au titre de la DETR 2020 pour un montant de 11 269.58 €, d'inscrire ce programme en priorité 1 de la DETR et dans le budget primitif 2020 de la commune, et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

*Vote à l'unanimité.*

**4- Décision modificative 1 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative, telle que présentée ci-dessous, de donner mandat au Maire pour l'exécution de la présente délibération, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet et M. le Receveur municipal.

Fonctionnement		Dépenses
Chapitre 042	Article 6811	+ 12 852.64 €
Chapitre 022	Article 022	- 5000.00 €
Chapitre 011	Article 615231	- 7 852.64 €
Total		0.00 €

*Vote à l'unanimité*

**5- Mégalis Bretagne : charte d'utilisation des services :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la nouvelle charte proposée par Mégalis Bretagne pour la période 2020-2024, autorise M. le Maire à signer la présente charte, et transmet la présente délibération à M. Le Sous-Préfet, M. Le Président de Mégalis Bretagne.

*Vote à l'unanimité.*

## **6- SPL Enfance Jeunesse : subvention d'exploitation :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder la subvention d'exploitations 2020, selon les montants énoncés ci-dessous, à la SPL LA Roche, d'inscrire ces sommes au budget primitif 2020, de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M. le Receveur municipal et le Président de la SPL La Roche.

Montants et modalités de versements des subventions d'exploitations 2020	Enfance et Jeunesse	Accueil des jeunes périodes scolaires
	<b>38 897.50 €</b>	<b>35 784.43 €</b>
1 <sup>er</sup> acompte : dû au 31/01/2020 = 30%	11 669.25 €	10 735.33 €
2 <sup>ème</sup> acompte : dû au 15/04/20 = 30 %	11 669.25 €	10 735.33 €
3 <sup>ème</sup> acompte : dû au 15/12/20 =30 %	11 669.25 €	10 735.33 €
4 <sup>ème</sup> versement au 30 avril 2021 : 10% ajusté au résultat	3 889.75 €	3 578.44 €

*Vote à l'unanimité.*

## **7- SPL Enfance Jeunesse : Tarifs 2020:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accepter la révision de 1.016 % des tarifs 2020 proposés par la SPL LA Roche, et de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, M. le Receveur municipal et le Président de la SPL La Roche.

*Vote à l'unanimité.*

## **8- Agence d'attractivité du Pays de Redon : Conventonnement**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

M. Le Maire informe le conseil municipal que l'Agence propose dans le pack de bases à la convention : la mise à jour et l'accès illimité au SIG, avec une assistance et une veille réglementaire, un accès aux ressources de l'observatoire et extractions et traitement statistique simple, un accès à la veille de l'Agence et mise à disposition d'outils de promotion du territoire,

A ce pack de base, peut être associé « une journée personnalisée ». Cette journée pourra être consacrée à une demande particulière liée au SIG, un accompagnement méthodologique ou une co-animation atelier de travail.

Il est proposé d'adhérer à ce pack par convention. Le montant annuel est fixé à de 1 185 €.

*Vote à l'unanimité.*

## **9- Compte- rendu de commissions et délégations:**

Commission opportunité d'une salle polyvalente : La commission s'est réunie avec le cabinet CERUR, qui a remis un projet de préprogramme, transmis ce jour aux membres de la commission.

Commission Tourisme : La commission s'est réunie pour remercier les animateurs des Mardis de Juillet.

CME : Installation des 7 nouveaux membres du CME.

Médiathèque : Programmation de la Médiathèque en janvier : des lectures pour enfants, exposition de la broderie, soirée de lecture, soirée pyjama. Ce samedi, animation décoration de Noël.

## **10- Informations diverses:**

-Plantation d'un arbre au pole maternel, le 23/12/2019 en hommage à Didier Menoret, ancien directeur de l'école publique.

-Médiathèque : la Médaille de la commune sera remise le 27/12/19 à une bénévole ayant œuvrée dans la première bibliothèque communale.

Prochain conseil municipal: Le 29/01/2020 à 20h00

Le Maire clôt le conseil à 21h14  
Le Maire / Yvon MAHE

